

**L'An DEUX MIL DIX SEPT,  
le CINQ AVRIL  
à vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

**Présents : Mmes RIBES Monique - GUILLOT Jacqueline DOMERGUE Christine - Mrs PERRIN Raymond - DEJOB Xavier - CROZET Guy - VACHERON Maryline**

**Absents ayant donné procuration :**

**Absents excusés : GEORGES Jean François**

**Absents : CLAVARON Patrice - MEILLAND René**

**Secrétaire de séance : RIBES Monique**

17 01 avr 2017

**Objet : Lotissement: Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2016- Affectation du résultat**

Madame RIBES Monique, adjoint au Maire, (élue pour présider la présentation et le vote des comptes administratifs 2016) présente les résultats du compte administratif 2016 du *Budget Lotissement*, préparé par Monsieur le Maire, R PERRIN

Section d'investissement

Résultat 2016	:	0
Report	:	0
Résultat cumulé	:	0

Section d'exploitation

Résultat 2016	:	0
Report	:	0
Résultat cumulé	:	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix Pour et 1 abstention (Monsieur Perrin Raymond ne participant pas au vote) décide :**

- **d'APPROUVER** le compte administratif 2016, et le compte de gestion du receveur,

18 02 avr 2017

**Objet : Assainissement : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2016- Affectation du résultat**

Monsieur CROZET Guy, adjoint au Maire, (élu pour présider la présentation et le vote des comptes administratifs 2016) présente les résultats du compte administratif 2016 du *Budget Assainissement*, préparé par Monsieur le Maire, R PERRIN

Section d'investissement

Excédent 2016	:	3 074.00
Report	:	+ 23 009.82

Excédent cumulé	:	+ 26 083.82
<u>Section d'exploitation</u>		
Déficit 2016	:	- 2 084.92
Report	:	+ 8 743.56
Excédent cumulé	:	+ 6 658.64

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix Pour et 1 abstention (Monsieur Perrin Raymond ne participant pas au vote) décide :**

- **d'APPROUVER** le compte administratif 2016, et le compte de gestion du receveur,
- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
  - 6 658.64 € en report à nouveau à la ligne budgétaire 002 au budget primitif 2017.

19-03 avr 2017

**Objet : Collectivité : Vote du Compte de Gestion 2016 et du Compte Administratif - Affectation du résultat**

Madame RIBES Monique adjoint au Maire, (élue pour présider la présentation et le vote des comptes administratifs 2016) présente les résultats du compte administratif 2016 du *Budget Collectivité*, préparé par Monsieur le Maire, R PERRIN

<u>Section d'investissement</u>		
Resultat 2016	:	+ 14 642.34
Report	:	+ 67 370.75
Excédent cumulé	:	+ 82 013.09
<u>Section d'exploitation</u>		
Excédent 2015	:	+ 104 427.22
Report	:	+ 873 716.78
Excédent cumulé	:	+ 900 124.04

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix Pour et 1 abstention (Monsieur Perrin Raymond ne participant pas au vote) décide :**
- **d'APPROUVER** le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2016,
- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :
  - 873 716.78 € en report à nouveau à la ligne budgétaire 002 au budget primitif 2017.
  - 26 407.26 € au financement des investissements 2017 à la ligne 1068

20- 04 avril -2017

**A noter : Cette délibération annule et remplace celle de même objet du 28 juin 2002**

**Objet : Réévaluation de la redevance d'assainissement**

- Compte tenu d'importants travaux de mise en conformité du réseau assainissement prévus sur 2017 et des conditions requises pour prétendre obtenir des aides financières de la part d'organismes comme l'Agence de l'eau et le Département,
- Compte tenu qu'aucune réévaluation du montant de la redevance d'assainissement n'a pas été fait depuis 2002

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de réévaluer le montant de la redevance d'assainissement en instituant une part fixe et une part variable.

Différentes propositions de tarification sont faites

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 les tarifs suivants

- Forfait par maison (branchement) : 15 € TTC
- + 0.66€ TTC le m3, à partir du 1<sup>er</sup> m3 d'eau consommée

21- 05 avril -2017

**Objet : Vote des taxes communales**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de déterminer le taux des différentes taxes locales (d'habitation, foncière bâti, foncière non bâti, CFE).

Il rappelle les taxes en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le taux des différentes taxes locales ainsi :

- taxe d'habitation : 9.5 %
- taxe foncière (bâti) : 4.64 %
- taxe foncière (non bâti) : 24.20 %
- taxe professionnelle : 19.52 %

22- 06 avril -2017

**Objet : Demande de subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire relate à son conseil le courrier reçu de l'Association ADMR de St Just en Chevalet concernant une demande de subvention exceptionnelle (besoin d'un véhicule pour le portage des repas au domicile des personnes âgées sur le canton)

Ainsi, il lui demande de statuer sur cette sollicitation

Où l'exposé le conseil municipal décide par 5 voix POUR et 1 Contre d'attribuer la subvention suivante :

- ADMR : 500.00 €

23- 07 avril -2017

**Cette délibération annule et remplace celle de même objet du 22 juillet 2015**

**Objet : Dissimulation du Bourg**

**Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation du Bourg**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

- **Financement :**
- Coût du projet actuel :

-	Détail	Montant HT	% - PU	Participation
-	Travaux		commune	
-				
-	Etude réseaux secs Tranches 1 et 2	12 605 €	40.0 %	5 042 €
-	Mission MOE déléguée marché de travaux réseaux secs	11 550 €		
-	Eclairage du bourg tranche 1	126 180 €	53.0 %	66 875 €
-	GC lot1 - Dissimulation BT- HTA - EP	144 036 €	400 %	57 614 €

-	Refection lot 2 - Voirie	35 436 €	40.0 %	14 174 €
-	Cablage - Dissimulation Bourg	198 560 €	40.0 %	79424 €
-	GC - lot 1 Télécom du bourg	36 009 €	75.0 %	27 006 €
-	Traitement et recyclage des supports	0 €	0.0 %	0€
-				
-	<b>TOTAL</b>	<b>564 376 €</b>		<b>250 137 €</b>

- Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

### **Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation du Bourg" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

### **Objet : Vote des budgets primitifs 2017 du service Assainissement et de la commune**

- Service assainissement

Monsieur Le Maire présente le *Budget primitif 2017* de l'Assainissement :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses : + 12 234.64

Recettes : + 12 234.64

#### **Section d'investissement**

Dépenses : + 332 614.82

Recettes : + 332 614.82

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 8 voix Pour:**

- d'APPROUVER le budget 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à
- 12 234.64€ pour la section de fonctionnement
- 332 614.82€ pour la section d'investissement

- Commune :

Monsieur Le Maire présente le *Budget primitif 2017* de la Commune :

Section de fonctionnement

Dépenses :	+	1 079 284.78
Recettes :	+	1 079 284.78

Section d'investissement

Dépenses :	+	882 920.35
Recettes :	+	882 920.35

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 8 voix Pour:**

- d'APPROUVER le budget 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à
- 1 079 284.78€ pour la section de fonctionnement
- 882 920.35€ pour la section d'investissement

**Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,**

Objet des délibérations	
<u>17-01 avr 2017</u>	<i>Objet : Lotissement: Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2016- Affectation du résultat</i>
<u>18-02 avr 2017</u>	<i>Objet : Assainissement : Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2016- Affectation du résultat</i>
<u>19-03 avr 2017</u>	<i>Objet : Collectivité : Vote du Compte de Gestion 2016 et du Compte Administratif - Affectation du résultat</i>
<u>20- 04 avril -2017</u>	<i>Objet : Réévaluation de la redevance d'assainissement</i>
<u>21- 05 avril -2017</u>	<i>Objet : Vote des taxes communales</i>
<u>22- 06 avril -2017</u>	<i>Objet : Demande de subvention exceptionnelle ADMR</i>
<u>23- 07 avril -2017</u>	<i>Objet : Dissimulation du Bourg les budgets 2017</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	<b>Absent</b>	
DOMERGUE CHRISTINE		
VACHERON MARYLINE		Absente pour 21-22-23
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE	<b>Absent</b>	
CLAVARON PATRICE	<b>Absent</b>	
DEJOB XAVIER		